

Auto-certification de résidence fiscale à l'étranger

Personne morale

Echange Automatique d'Informations

Dénomination sociale :

Client de la caisse locale de :

Forme Juridique :

SIRET :

dont le siège social de l'entité, représentée par le signataire ci-après désigné, est situé à l'adresse suivante :

Déclare être résident fiscal dans un autre pays/état que la France, veuillez compléter le tableau :

Pays / état	Numéro d'identification fiscal (NIF) attribué dans un autre état	Si NIF non attribué, précisez le motif*

* Motifs « non attribué » :

- Le pays de résidence fiscale du titulaire n'attribue pas de NIF à ses résidents
- Le NIF est en cours d'attribution
- Autre motif : à préciser

La personne morale est-elle une Entité Non Financière Passive (ENF Passive) ?*

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer la liste des personnes résidentes fiscales hors de France qui détiennent le contrôle en dernier lieu (les bénéficiaires effectifs au sens des dispositions légales) :

Nom	Prénom(s)	Adresse (rue, numéro, code postal et ville)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Lieu de naissance (ville et pays)	Pays de résidence fiscale	NIF En l'absence de NIF, préciser le motif

Je / le représentant,..... certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « Auto-certification Echange Automatique d'Informations » sont exacts et conformes à la réalité..

Je prend(s) l'engagement de vous informer sans délai de tout changement de circonstances et de vous fournir une nouvelle auto-certification mise à jour si un ou plusieurs des élément(s) de la présente auto-certification deviennent incorrects.

Fait à le

<p>Le représentant* de la personne morale :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom(s):</p> <p>Qualité :</p>	<p>Signature :</p>
--	---------------------------

Je reconnais avoir pris connaissance de la Politique de protection des données personnelles disponible sur le site cmne.fr ou sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Les données demandées ci-dessus doivent obligatoirement être complétées pour mettre en place une relation contractuelle et en cas de changement de circonstances, conformément à l'article L564-1 du Code Monétaire et Financier, et au décret n° 2018-569 du 3 juillet 2018.

Pour obtenir la composition du NIF d'un pays, consultez le site internet « www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/#d.en.347759 ». Si l'entité est résidente fiscale de France, le NIF correspond au numéro SIREN à 9 chiffres.